

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 27 mars 2012

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (10) M. BARRON, Mme CAZENAVE, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, M. GOUDEAU, Mme HERVIEU, Mme LECOMTE LE GRAND, Mme METGE, Mme REVEL, Mme TENENBAUM.

Membres excusés représentés : (4) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme BERNARD (représentée par Mme METGE), M. BERTHIER (représenté par Mme GINDRE), M. BON (représenté par M. GOUDEAU).

Membres excusés : (2) M. EL HASSOUNI, Mme TOLLOT.

Date de convocation : 20 mars 2012

Délibération n° : 22-2012

Objet : Aides facultatives – secteur social gérontologique – compte rendu janvier et février 2012

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dijon attribue tous les mois des secours, au titre de ses attributions facultatives, qui font l'objet, pour la majeure partie d'entre eux, d'un passage devant la Commission Hebdomadaire d'Attribution (CHA).

Conformément au règlement intérieur du Conseil d'Administration, il doit en être rendu compte régulièrement aux administrateurs de l'établissement.

Le montant des secours attribués par le service social général s'élève à :

- **7 425,11 €** pour le mois de janvier 2012
- **8 832,27 €** pour le mois de février 2012.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :
Préfecture : 1
Registre : 1
DRPA : 1
Finances : 1
Receveur Municipal : 2

PRÉFECTURE DE LA CÔTE D'OR
Dijon

- 3 MARS 2012



Pour le Président et par délégation,
La Directrice Générale,


Nathalie POPADYAK

PUBLIÉ LE

28 MARS 2012